

CONVENTION DE STAGE D'IMMERSION EN CLASSE PREPARATOIRE PTSI

Entre le

CACHET DE L'ETABLISSEMENT

courriel :

Représenté par :

Fonction :

Et le

LYCEE GUSTAVE EIFFEL
96 RUE JULES LEBLEU- BP 111
59427 ARMENTIERES CEDEX
Tel 03 20 48 43 43

courriel : ce.0590011s@ac-lille.fr

Représenté par Mme CONTINI,
Proviseure Adjointe

Il a été convenu ce qui suit : Stage d'immersion en PTSI

NOM et Prénom de l'élève :

Dates: de 8h00 à 15h30

TITRE 1 : DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 : La présente convention règle les rapports des signataires en vue de l'organisation d'un stage de découverte des filières de formations proposées par le lycée Gustave Eiffel d'Armentières. Elle est portée à la connaissance de l'élève et de son représentant légal.

Article 2 : Ce stage d'observation entre dans le cadre du programme d'activités de l'Éducation à l'Orientation afin de permettre à l'élève d'élaborer son projet personnel d'orientation. Les enseignements dispensés et les activités prévues lors du stage sont consignés dans l'annexe pédagogique.

Le programme du stage sera établi par le Proviseur du Lycée d'accueil, conjointement avec le chef d'établissement d'inscription. L'élève stagiaire devra s'y conformer.

Article 3 : Les modalités de prise en charge des frais afférents à cette séquence ainsi que les modalités d'assurance sont définies dans l'annexe financière.

Article 4 : Le stagiaire reste, pendant la durée de son stage, élève de son établissement d'inscription.

Article 5 : Durant sa journée d'immersion, l'élève sera soumis au règlement intérieur du lycée d'accueil. En cas de manquement à ce règlement, le chef d'établissement d'accueil se réserve le droit de mettre fin au stage de l'élève stagiaire fautif, après en avoir informé le chef d'établissement d'inscription.

Article 6 : La restauration et l'hébergement seront assurés par l'établissement d'accueil selon les modalités fixées dans l'annexe financière jointe.

TITRE 2 : DISPOSITIONS PARTICULIERES

A – Annexe pédagogique

Nom de l'élève	
Classe	
Courriel de l'élève	
Nom et qualité du responsable de l'accueil	M. COLIN, Professeur
Nom des enseignant(s) chargé(s) des séquences d'observation	M. HEIM (Physique) - M. COLIN (Maths) - M. CHAUVEY (SI)
Horaire journalier de l'élève	08h00 - 15h30
Activités proposées à titre indicatif	08h00 - 09h50 : Cours de Physique sur un sujet intermédiaire entre le programme de terminale et de « prépa ». 10h00 - 11h50 : Cours de mathématiques sur un sujet intermédiaire entre le programme de terminale et de « prépa ». 11h55 - 12h30 : Repas des élèves accueillis en compagnie des élèves de « prépa » 12h30 - 13h30 : Khôlle de mathématiques ou physique. 13h30 - 15h30 : Les examinateurs sont les élèves actuellement en « prépa ». Séance de travaux dirigés de SI et TP d'informatique

B – Annexe financière

Les élèves se rendent au lycée par leurs propres moyens. L'accueil sera assuré à partir de 8h.
Les élèves ont la possibilité de se restaurer au lycée Gustave Eiffel en achetant un ticket repas à l'intendance (3,85 €)

Fait à Armentières, le

Fait à _____, le

Farisa CONTINI

nom prénom

Proviseure adjointe,

fonction

du Lycée Gustave Eiffel d'Armentières

du Lycée

Fait à _____, le

Signature des parents ou responsables légaux de l'élève

Signature de l'élève

Contact pour l'envoi de la convention :

michael.colin@ac-lille.fr

Pour plus d'informations sur l'immersion en classe prépa PTSI au lycée Gustave Eiffel d'Armentières :

<https://cpge.lycee-gustave-eiffel.fr/>

IMPERATIF

Cette convention doit être adressée au secrétariat du lycée d'origine de l'élève.
L'accueil de l'élève est conditionné à la remise d'un exemplaire dûment complété et signé au lycée Gustave Eiffel.